

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021 à 18 H 30**

*Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » : réunie le 29/11/2021*

*Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » réunie le 30/11/2021*

*Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 01/12/2021*

*Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 02/12/2021*

## **ORDRE DU JOUR**

### **EXPOSE DU MAIRE**

#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

##### Police Municipale

- 1 – Fourrière automobile : délégation autorité de fourrière

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES**

##### Direction des Finances

- 2 – Rapport d’Orientations Budgétaires 2022
- 3 – Budget Principal : décision modificative n° 4
- 4 – Exécution du budget 2022 avant son vote
- 5 – Versement du Fonds d’initiatives Cœur de Ville pour 2021 à l’association Riom Centre
- 6 – Guide des achats publics en procédure adaptée : modifications
- 7 – Délégation donnée au Maire en application de l’article L 2122-22-4 du code général des collectivités territoriale et délégation donnée au Maire pour la signature des conventions de groupement de commande
- 8 – Tour de l’Horloge Restauration des façades et du dôme, travaux d’accessibilité extérieure et mise en lumière : avenants
- 9 – Aménagement d’une voie verte sur la RD 2029 : avenant 2 au Lot 01 et avenant 1 au Lot 05
- 10 – Accord cadre Nettoyage des locaux : avenant au Lot 02
- 11 – Réfection des toitures du groupe scolaire Pierre BROSOLETTTE : délégation de signature (article L2122-21-1 du CGCT)

##### Direction des Ressources Humaines

- 12 – Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes au 1er janvier 2022
- 13 – Convention de mise à disposition d’une partie des services entre Riom Limagne et Volcans, et la Commune de Riom
- 14 – Mandat spécial aux élus pour une mission des 16 et 17 novembre 2021(congrès des maires) et le 8 décembre 2021(remise du prix des rubans du Patrimoine)

##### Direction de l’Administration Générale

###### **• Affaires patrimoniales :**

- 15 – Centre Social Joseph Gaidier : avenant n°1 à la Convention d’occupation de la Maison de l’Oratoire
- 16 – Boulevard Desaix - Déclassement d’un immeuble communal : parcelle CD n°133
- 17 – Boulevard Desaix - Cession d’un immeuble communal : parcelle CD n°133

###### **• Affaires générales :**

- 18 – Réfection trottoir rue du Pré Madame : transaction amiable

## **DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES A LA POPULATION**

### Direction Education Jeunesse

- 19 – Quotient Familial : bilan du 01/09/2020 au 31/08/2021
- 20 – Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Reversement de subventions
- 21 – Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité – Convention
- 22 – Centre médico scolaire (CMS) : participation de la Commune aux frais de fonctionnement

### Direction de la Culture

- 23 – Saisons Culturelles 2021/2022 : demande de subventions aux partenaires
- 24 – Partenariat avec l'association « Le Champ des Notes » (Puce a l'Oreille) : convention 2021 – 2023
- 25 – Convention de partenariat entre le Lycée Virlogeux, la Compagnie les Guêpes Rouges avec le Pôle Saisons Culturelles de la Commune de Riom
- 26 – Convention de mise à disposition d'une salle de conservation des archives par la ville de Riom à la Communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans – Avenant modificatif n° 1
- 27 – Acceptation de dons d'archives

### Direction des affaires sociales

- 28 – Contribution au Fonds de Solidarité Logement

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN**

- 29 – Ateliers chantier d'insertion : convention entre la Commune et Riom Limagne et Volcans
- 30 – Lycée Pierre Joël Bonté : convention de partenariat avec la Commune
- 31 – Consultation publique - Projet d'aménagement d'une nouvelle maroquinerie par le groupe Hermès Maroquinerie Sellerie : avis de la Commune
- 32 – Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.